



MONTBONNOT-SAINTE-MARTIN

MEYLAN

MURIANETTE

LA TRONCHE

GIERES

SAINT-MARTIN-D'HERES

Vu, pour être annexé à mon arrêté du 30 JUL. 2007



Pour le Préfet et par délégation le Secrétaire Général

Gilles BARSACQ

**Plan de Prévention du Risque Inondation de l'Isère,  
dans la vallée du Grésivaudan,  
à l'amont de Grenoble**

DISPOSITIONS IMMEDIATEMENT OPPOSABLES  
(art. L.562-2 du CE)  
approuvées par AP n°2005-01260 du 4 février 2005

**Commune de MEYLAN**

**CARTE des COTES "c"  
(niveaux d'inondabilité de la crue bicentennale de l'Isère)**

Ligne isocote

MAI 2007

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT DE L'ISERE  
SERVICE PREVENTION DES RISQUES

